

Pièce jointe 2 – Foire aux questions (FAQ)

Présentation de votre proposition

Quand les défis seront-ils publiés?

Les défis seront publiés périodiquement. Veuillez consulter la [page principale des demandes de propositions de l'appel de propositions \(AP\)](#) pour connaître les nouveaux défis.

Quelle est la date limite de présentation de ma proposition?

Les propositions doivent être présentées avant la date de clôture de chaque défi individuel. Veuillez consulter l'avis d'appel d'offres de chaque défi pour en connaître sa date de clôture individuelle.

Dans le cadre de quel défi dois-je présenter ma proposition?

Il incombe aux soumissionnaires de lire l'énoncé complet du défi et de déterminer quel défi correspond le mieux à la solution qu'ils proposent.

Que se passe-t-il si ma solution peut relever de plusieurs défis?

Un soumissionnaire peut proposer plus d'une solution au programme IDeES, pourvu que chaque solution proposée soit suffisamment différente.

Puis-je présenter plusieurs propositions dans le cadre d'un seul et même défi?

Les soumissionnaires peuvent soumettre plus d'une proposition par défi, mais les propositions doivent être autonomes et ne pas dépendre d'autres propositions. Si les propositions sont identifiées comme étant dépendantes, le Canada se réserve le droit de déclarer l'une ou la totalité des soumissions comme étant irrecevables et de ne plus les examiner. Chaque proposition sera évaluée séparément en fonction de son mérite propre.

J'ai une proposition à présenter, mais elle ne correspond à aucun des défis actuels. Puis-je la présenter sans sélectionner de défi?

Les propositions non sollicitées ne seront pas acceptées.

Comment puis-je présenter ma proposition dans le cadre d'un défi?

Les instructions relatives à la présentation des soumissions se trouvent à la Partie 2 -- Instructions à l'intention des soumissionnaires dans l'AP. Le soumissionnaire peut télécharger le formulaire électronique de soumission de proposition à partir de chaque avis d'appel d'offres du défi.

Puis-je modifier ma proposition après l'avoir présentée?

Non. Une fois qu'une proposition est présentée, on considère qu'il s'agit de la version finale à examiner.

Évaluations des propositions et rétroaction

Comment va-t-on évaluer ma proposition?

Une équipe d'évaluation constituée de représentants du Canada évaluera les propositions. S'il y a lieu, le Canada pourra faire appel à des experts en la matière externes pour évaluer une proposition. Les experts en la matière externes devront confirmer qu'ils ne se trouvent pas en conflit d'intérêts et signer une entente de confidentialité.

Est-ce que je recevrai de la rétroaction concernant ma proposition?

Oui, les soumissionnaires recevront les résultats de leur évaluation par courriel.

Quand recevrai-je les résultats de mon évaluation?

Cela dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la complexité du défi et le nombre de soumissions reçues.

Passation de contrats

Quel est le financement maximal et quelle est la période d'exécution maximale?

Le financement contractuel maximal individuel offert dans le cadre de la composante 1a est de 200 000 \$CAN (excluant les taxes applicables) pour une période d'exécution maximale de 6 mois.

Si un contrat m'est attribué, quand puis-je commencer les travaux ?

Les entrepreneurs doivent être prêts à débiter les travaux pour le jalon 1 dans un délai de cinq (5) semaines suivant le début des négociations contractuelles. Le Canada se réserve le droit de négocier la date de début du jalon 1 avec le soumissionnaire. Les travaux ne doivent pas commencer avant qu'un contrat officiel soit octroyé.

Qui détient la propriété intellectuelle?

La position par défaut du Canada est de permettre aux entrepreneurs de conserver les droits de propriété intellectuelle en accordant une licence au Canada à l'égard de ces droits, ce qui inclurait le droit d'utiliser et d'avoir utilisé la propriété intellectuelle pour les activités du Canada.

Qu'est-ce qu'une décision d'aller de l'avant ou non?

Le Canada évaluera la progression de la solution après l'achèvement du jalon 1 et autorisera la décision de passer ou non au jalon 2. Les solutions qui font l'objet d'une décision de ne pas aller de l'avant quitteront le programme.

Comment ma solution peut-elle passer des projets compétitifs de la composante 1a aux projets compétitifs de la composante 1b?

Les entrepreneurs qui terminent avec succès les projets compétitifs de la composante 1a et dont on estime qu'ils sont prometteurs pour le Canada peuvent être invités à présenter des propositions de projets compétitifs de la composante 1b.